

Mémoire sur le PL99 modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse

Le 29 septembre 2016, la Coalition Interjeunes présente [un mémoire](#) «Renforcer les communautés, pour mieux soutenir les enfants, les jeunes et les familles» dans le cadre des auditions de la Commission de la santé et des services sociaux. Rémi Fraser, du Regroupement des Auberges du coeur du Québec, et Sylvie Norris, du Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec, représenteront la Coalition. Dans ce mémoire, la Coalition commente le projet de loi 99 qui apporte quelques modifications à la Loi sur la protection en présentant certaines réserves ou demandant certaines précisions sur les notions de confidentialité et sur l'inclusion de la notion «d'exploitation sexuelle».

Par ailleurs, la Coalition suggère que les réels enjeux entourant les services de la Protection de la jeunesse soient soulevés et étudiés afin que les services aux jeunes et aux familles soient améliorés dans leur ensemble. Elle suggère aussi que la collaboration entre les services de la Protection de la jeunesse avec les organismes du milieu et les autres services publics soit mieux arrimée et mieux développée.

[2016-09-memoire-interjeunes-pl99-protection-de-la-jeunesse](#)

Projet de loi 70 : Lettre

ouverte au ministre François Blais

Montréal, le 21 septembre 2016

Projet de loi 70 : Le Ministre Blais doit trouver un terrain d'entente

Monsieur le Ministre Blais,

Voilà maintenant près d'un an que les débats entourant le projet de loi 70 et le programme Objectif emploi ont cours.

Alors que vous laissez planer le bâillon pour faire adopter cette réforme controversée de l'aide sociale, nous vous adressons aujourd'hui un ultime appel afin de signifier notre appui à la proposition qui vous a été faite lundi par la Coalition objectif dignité (COD) quant au programme Objectif emploi.

Ces ajustements, raisonnables et significatifs, assure selon nous au programme Objectif emploi davantage de gage de succès, respecte l'autonomie et la dignité des jeunes et ne risque pas d'appauvrir ceux et celles qui éprouvent plus de difficultés à suivre un programme.

Nous sommes d'accord avec vous lorsqu'il est question du manque d'accompagnement des jeunes assistés sociaux par les agents d'aide socioéconomique. Toutefois, si les agents manquent de levier pour rencontrer les jeunes et que ceux-ci sont parfois réticents à leur égard, c'est, d'une part, parce que votre ministère s'est privé lui-même de 25% de ses ressources destinées à l'accompagnement, et, d'autre part, parce que cette déshumanisation des services à créer un

gouffre entre l'institution et les jeunes, détruisant le fragile lien de confiance qui doit les unir. Qui plus est, les règles de gestions sont venues alourdir le travail de vos agents et ont rendu difficile la catégorisation des jeunes.

La COD propose d'accompagner les jeunes dès les premiers moments d'une demande d'aide sociale. Or nous croyons que cela permettrait de lancer un message d'ouverture aux jeunes, réduire le stress entourant une première demande et rétablir un lien positif entre les agents et les jeunes, plutôt que de renforcer un rapport de contrôle. Cette procédure a fait ses preuves par le passé et ne peut être que bénéfique lorsque viendra le temps pour les jeunes visés de s'engager dans un programme d'employabilité et de formation.

De plus, l'uniformisation des allocations de participation (260\$/mois) pour tous les volets du programme (emploi, formation, autres enjeux) permettrait de ne pas hiérarchiser les parcours des jeunes et de les soutenir équitablement en respectant leur rythme et leur choix. De cette façon, un ou une jeune pourra régler un problème de toxicomanie ou retourner à l'école sans perdre au change l'équivalent de deux épiceries par mois !

Nous croyons également nécessaire de donner la possibilité aux jeunes de se retirer du programme à tout moment ainsi que de prévoir des pénalités financières qui n'affectent pas le montant de base de l'aide sociale. Il nous semble qu'à ce stade des débats, la démonstration quant aux effets qu'auront les coupures sur le montant de base de 623\$/mois n'est plus à faire. Lutter contre la pauvreté, la criminalité et l'itinérance ne peut se faire par des mécanismes permettant de réduire le montant de survie des jeunes déjà largement en deçà du minimum requis pour couvrir les besoins de bases reconnus.

Mais même avec ces ajustements, tout ne sera pas réglé.

En effet, l'implantation d'une telle mouture du programme

Objectif emploi ne saurait avoir l'impact espéré sans s'accompagner d'investissements massifs dans les ressources des Centres locaux d'emploi afin que votre ministère ait les moyens de ses ambitions. De plus, il sera nécessaire de s'attaquer au manque d'adaptabilité et de flexibilité des programmes actuels, ainsi que la faiblesse de l'offre de programmes destinés aux jeunes en situation de précarité.

Nous représentons 344 organisations intervenant directement auprès des jeunes, à savoir autant de maisons de jeunes, de groupes en travail de rue et de lutte au décrochage scolaire, d'écoles de la rue et d'Auberges du cœur qui visent en principe les mêmes objectifs que vous : permettre aux jeunes, à tous les jeunes, de prendre leur place dans la société québécoise.

Malgré notre vive opposition au projet de loi 70 et au programme Objectif emploi tels que vous l'avez proposé, nous croyons que des intersections peuvent exister entre nos préoccupations et vos objectifs.

Pouvons-nous tenter de trouver ensemble des solutions plus constructives ?

Il ne fait aucun doute pour nous que les propositions qui sont sur la table constituent un important pas en avant dans la résolution de l'impasse que représente le projet de loi 70.

Tristan Ouimet Savard, Coordonnateur au Regroupement des Auberges du cœur du Québec (RACQ)

Sylvie Norris, Directrice générale du Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ)

Mélanie Marsolais, Directrice du Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCLD)

Nicholas Legault, Directeur du Regroupement des maisons de jeunes du Québec (RMJQ)

– 30 –

Renseignements :

Isabelle Gendreau

Cellulaire : 438-390-3985



COALITION INTERJEUNES

www.interjeunes.org

Les organismes membres de la Coalition Interjeunes sont : le Regroupement des maisons de jeunes du Québec (RMJQ), le Regroupement des Auberges du cœur du Québec (RACQ), le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ), le Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCLD), le Regroupement des organismes communautaires québécois pour le travail de rue (ROCQTR). Interjeunes représente plus de 344 organismes fréquentés par 370 000 jeunes partout au Québec.

L'action communautaire autonome jeunesse est composée de groupes qui travaillent au quotidien avec des milliers de jeunes en les impliquant dans leur communauté, en les éduquant à une citoyenneté active, en créant des liens entre les générations, en les appuyant et les accompagnant dans leur insertion sociale et économique. Nous croyons qu'il est important de reconnaître l'apport de ces groupes dans le développement social et économique du Québec, et ce, en leur attribuant la place qui leur revient.
